

ICS: 97.150

***norme belge
enregistrée***

NBN EN 654

2e éd., juin 2011

Indice de classement: B 28

Revêtements de sol résilients - Dalles semi-flexibles à base de polychlorure de vinyle - Spécifications

Elastische vloerbekledingen - Halfsoepele polyvinylchloridetegels - Specificatie

Resilient floor coverings - Semi-flexible polyvinyl chloride tiles - Specification

Autorisation de publication: 17 juin 2011

Remplace NBN EN 654 (1996) et NBN EN 654/A1 (2003).

La présente norme européenne EN 654:2011 a le statut d'une norme belge.

La présente norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français).



Bureau de Normalisation - Rue de Birmingham 131 - 1070 Bruxelles - Belgique

Tél: +32 2 738 01 12 - Fax: +32 2 733 42 64 - E-mail: info@nbn.be - NBN Online: www.nbn.be

Banque 000-3255621-10 IBAN BE41 0003 2556 2110 BIC BPOTBEB1 TVA BE0880857592

ICS: 97.150

Geregistreeerde Belgische norm

NBN EN 654

2e uitg., juni 2011

Normklasse: B 28

Elastische vloerbekledingen - Halfsoepele polyvinylchloridetegels - Specificatie

Revêtements de sol résilients - Dalles semi-flexibles à base de polychlorure de vinyle - Spécifications

Resilient floor coverings - Semi-flexible polyvinyl chloride tiles - Specification

Toelating tot publicatie: 17 juni 2011

Vervangt NBN EN 654 (1996) en NBN EN 654/A1 (2003).

Deze Europese norm EN 654:2011 heeft de status van een Belgische norm.

Deze Europese norm bestaat in drie officiële versies (Duits, Engels, Frans).



Bureau voor Normalisatie - Birminghamstraat 131 - 1070 Brussel - België

Tel: +32 2 738 01 12 - Fax: +32 2 733 42 64 - E-mail: info@nbn.be - NBN Online: www.nbn.be

Bank 000-3255621-10 IBAN BE41 0003 2556 2110 BIC BPOTBEB1 BTW BE0880857592

Version Française

Revêtements de sol résilients - Dalles semi-flexibles à base de polychlorure de vinyle - Spécifications

Elastische Bodenbeläge - Polyvinylchlorid-Flex-Platten -
Spezifikation

Resilient floor coverings - Semi-flexible polyvinyl chloride
tiles - Specification

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 10 mars 2011.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....	3
1 Domaine d'application.....	4
2 Références normatives	4
3 Termes et définitions.....	4
4 Exigences	5
4.1 Exigences générales	5
4.2 Exigences de classement — Classement en fonction du niveau d'utilisation.....	5
4.3 Produits homogènes et couches d'usure	5
5 Marquage	8
Annexe A (informative) Propriétés facultatives.....	9
Annexe B (informative) Méthodes d'essai complémentaires.....	10
Bibliographie	11

Avant-propos

Le présent document (EN 654:2011) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 134 « Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés », dont le secrétariat est tenu par BSI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en **octobre 2011**, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en **octobre 2011**.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence

Le présent document remplace l'EN 654:1996.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

1 Domaine d'application

La présente Norme européenne spécifie les caractéristiques des dalles semi-flexibles à base de polychlorure de vinyle et ses modifications.

Pour aider le consommateur à faire un choix éclairé, la présente Norme européenne inclut un système de classification (voir l'EN 685) basé sur l'intensité d'utilisation, qui indique l'endroit où il convient que ces revêtements de sol rendent un service satisfaisant. Elle spécifie également les exigences relatives au marquage.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN 425, *Revêtements de sol résilients et stratifiés — Essai de la chaise à roulettes*

EN 427, *Revêtements de sol résilients — Détermination de la longueur et de la rectitude des arêtes et de l'équerrage des dalles*

EN 428, *Revêtements de sol résilients — Détermination de l'épaisseur totale*

EN 429, *Revêtements de sol résilients — Détermination de l'épaisseur des couches*

EN 430, *Revêtements de sol résilients — Détermination des masses surfaciques*

EN 434, *Revêtements de sol résilients — Détermination de la stabilité dimensionnelle et de l'incurvation après exposition à la chaleur*

EN 435, *Revêtements de sol résilients — Détermination de la flexibilité*

EN 436, *Revêtements de sol résilients — Détermination des masses volumiques*

EN 660-2, *Revêtements de sol résilients — Détermination de la résistance à l'usure — Partie 2 : Essai de Frick-Taber*

EN 662, *Revêtements de sol résilients — Détermination de l'incurvation à l'humidité*

EN 663, *Revêtements de sol résilients — Détermination de la profondeur conventionnelle du décor*

EN 685, *Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés — Classification*

EN ISO 105-B02, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie B02 : Solidité des teintures à la lumière artificielle : lampe à arc au xénon (ISO 105-B02:1994, y compris amendement 1:1998)*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1 revêtement de sol à base de polychlorure de vinyle
revêtement de sol dont les couches de surface sont fabriquées en utilisant du polychlorure de vinyle (et ses modifications) comme liant